



Optique

Direction Expertise réglementaire
Nicolas MOREL

Direction Nationale Santé Optique VYV³
Frank JOULLAY

Directions Régionales Santé Optique VYV³
Céline BERNARD et Lionel LEPINAT

**La vue est précieuse et
vos yeux sont fragiles...**

Sommaire

1

Les problèmes de vue

Les défauts de vision
Les moyens de correction
La prescription médicale
Qui consulter ?

2

La prise en charge

La réforme 100% Santé
Le 100% Santé en optique
La prise en charge par l'assurance maladie





Partie 1

Les problèmes de vue

Les défauts de vision

Les amétropies

La myopie

Œil trop puissant : il voit bien de près mais pas de loin.



Elle se corrige par un verre concave ou négatif.
Le myope possède en général un œil trop long.
L'image se forme en avant de la rétine.

L'hypermétropie

Œil trop petit ou pas assez puissant : il voit mieux de loin que de près.



Elle se corrige par un verre convexe ou positif.
L'hypermétrope possède soit un œil trop court, soit une malformation du cristallin.
L'image se forme en arrière de la rétine.

Les défauts de vision

Les amétropies

L'astigmatisme

Cet œil voit de façon peu précise de près comme de loin.

Il se corrige à l'aide d'un verre cylindrique (ou torique).

La cornée d'un œil astigmatique est légèrement ovale et non ronde.



La presbytie

La presbytie n'est pas un défaut de réfraction mais un vieillissement inévitable du cristallin. C'est une perte d'accommodation entre la vision de loin et la vision de près.

La presbytie se corrige à l'aide d'un verre multi-foyers ou progressif.

Elle peut être accompagnée d'une myopie, d'une hypermétropie ou d'un astigmatisme.



Les moyens de correction



70 % des Français
portent des lunettes

> Les lunettes

Ce mode de correction reste le plus prisé. L'opticien guide le client dans le choix de sa monture et des verres.

- Le plus ancien, le **verre minéral** (à base de silice) est extrêmement résistant aux rayures mais cassable.
- Le plus vendu, le **verre organique** (en résine solidifiée) est plus léger et plus résistant aux chocs mais sensible aux rayures.
- Le **polycarbonate** (verre de synthèse) est ultrarésistant aux chocs (mais sensible aux rayures), fin, léger et filtre les UV : recommandé pour les lunettes sans cercle et pour les enfants.



Les moyens de correction

> Les types de verres

Unifocaux ou à simple foyer

Verres à un seul foyer qui **corrigent la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la vision de près du presbyte**. Ils sont dits simple foyer car la puissance optique est la même pour tout le verre. Ils ne permettent pas de corriger simultanément la vision de loin et la vision de près.

- **verre sphérique** : verre unifocal traditionnel, c'est le verre à la géométrie la plus simple ;
- **verre asphérique et free form** : verre unifocal plus sophistiqué, permet une vision nette au bord comme au centre. Il est plus plat, plus mince et plus esthétique.

Multifocaux ou multi-foyers

Recommandés aux porteurs qui ne s'habituent pas aux verres progressifs, le choix entre le double et le triple foyer étant **en fonction du besoin d'une correction en vision intermédiaire**.

- **verres double-foyers ou bifocaux** : pour les personnes qui ont besoin de deux corrections : une pour la vision de près et une pour la vision de loin par exemple. La partie supérieure du verre corrige la vision de loin et la zone inférieure corrige la vision de près. En changeant de la vision de loin pour celle de près se crée un léger saut d'image auquel le porteur s'habitue ;
- **verres triple-foyers ou trifocaux (en voie de disparition)** corrigent la vision de loin, la vision intermédiaire et la vision de près. C'est un verre bifocal sur lequel est ajouté un troisième foyer pour assurer un saut en vision intermédiaire.

Les moyens de correction

➤ Les types de verres

Multifocaux ou multi-foyers

Verres progressifs : verres multifocaux où le foyer est invisible, donc **plus intéressant d'un point de vue esthétique. Du haut vers le bas du verre, la puissance du verre se modifie.**

C'est une lentille plus fonctionnelle permettant une vision « continue ». Elle permet de faire le point sur des objets situés à des distances variables de ses yeux alors que le double foyer ne permet une vision claire qu'à deux distances données.

Il existe plusieurs générations de verres progressifs. On en compte jusqu'à 7. D'une génération à l'autre la qualité des verres a évolué. La plage de vision de loin et la plage de vision de près ont été élargies au fil des générations. Le couloir de transition entre ces deux plages a été optimisé afin de limiter les aberrations et les déformations. Ce sont des évolutions technologiques qui permettent aux verriers de proposer davantage de confort aux porteurs de verres progressifs.

Pour apporter toujours plus de confort aux myopes la plage de vision de loin a été optimisée et pour les hypermétropes c'est celle de la vision de près.



5^e GÉNÉRATION :

À partir de la 5^e génération, on commence à parler de verres personnalisés. La conception du verre prend en compte des caractéristiques propres au porteur, à sa morphologie et à sa monture.

Les moyens de correction

> Le traitement des verres

Traitement durci

Grâce à la pose d'un vernis, il prolonge la durée de vie des verres organiques et améliore les performances visuelles en limitant la perte de contraste liée aux rayures.

Traitement hydrophobe

Permet à l'eau de glisser sur les verres et donc de mieux les nettoyer.

L'amincissement

Réduit le poids et l'épaisseur des verres.

Traitement anti-reflet

Traitement de surface des verres permettant de diminuer les rayonnements réfléchis sur la surface du verre. Recommandé notamment pour la conduite nocturne ou le travail sur ordinateur mais déconseillé pour les utilisateurs travaillant dans une atmosphère poussiéreuse. Il s'impose pour toutes les corrections et dépend des besoins du porteur.

Traitement combiné

Améliore le contraste du verre. Super antireflets + traitement durci + traitement hydrophobe.

Les moyens de correction

➤ Le traitement des verres

La coloration

Donne une teinte au verre de façon uniforme ou dégradée pour atténuer la luminosité.

Le traitement anti-lumière bleue

Protège les yeux contre l'excès de lumière bleue nocive et qui est une des causes de la DMLA

Le traitement anti-UV

Protège les yeux contre des rayons ultraviolets.

Les verres photochromiques

Protègent contre les rayonnements nocifs des UVA et UVB. Ils s'assombrissent au soleil. Leur teinte varie en fonction de l'intensité lumineuse.

Le pré calibrage

Permet de faire fabriquer un verre « sur mesure » pour qu'il soit parfaitement adapté à la monture dans le but de le rendre plus fin, ce traitement est indispensable pour une correction de forte hypermétropie quand elle est associée à de l'astigmatisme.

CE QUE CACHE LE SOLEIL



UVA : provoquent le vieillissement de l'œil (cristallin, cornée, rétine)

UVB: nocifs pour l'œil car la cornée ne les filtre qu'en partie

Les moyens de correction

➤ La chirurgie correctrice



Alternatives aux lunettes et lentilles, les techniques opératoires ne cessent de progresser (non prises en charge par l'AMO).

- **Le laser** gomme la surface de la cornée afin d'en amincir certaines parties en cas de myopie, d'hypermétropie ou d'astigmatisme. L'amélioration est progressive au cours du 1^{er} mois après l'intervention. Le laser utilisé est appelé laser EXCIMER. Il sculpte la cornée selon différentes méthodes :
- **Les anneaux intra-cornéens** sont insérés dans l'épaisseur de la cornée périphérique afin d'en modifier la forme en cas de myopie modérée (< 5 dioptries). Cette technique à l'avantage d'être réversible et représente une solution intéressante pour les contre-indications au Lasik (par exemple les patients atteints de kératocônes).
- **L'incision cornéenne** permet de modifier la courbure de la cornée par des incisions à l'aide d'un diamant. Cette technique corrige ainsi les myopies faibles (<3 dioptries), et les astigmatismes très modérés (< 3 dioptries).
- **Les implants oculaires** sont introduits dans l'œil pour modifier le trajet des rayons lumineux. Ils agissent comme des lentilles de correction en cas de myopie ou d'hypermétropie importante.

Le résultat de l'intervention dépend de facteurs individuels (cicatrisation). Le port de lunettes ou lentilles de contact, en complément, peut être nécessaire.

Les moyens de correction



7 % des Français
portent des lentilles

> Les lentilles de contact

Les lentilles de contact peuvent corriger toutes les amétropies. Elles nécessitent un entretien régulier pour éviter le développement de bactéries à l'origine d'inconfort, de troubles de la vision, voire d'infections.

Il en existe 2 types :

- **souples** (près de 90% de porteurs) : couvrent largement la surface des yeux et assurent un confort en toute sécurité
- **rigides** (pour les fortes corrections ou en cas de sécheresse oculaire) : donnent à l'œil une image très nette.

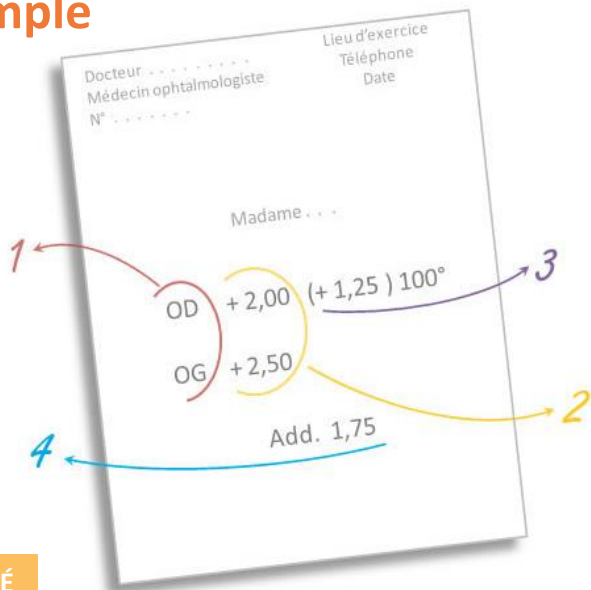


À NE PAS OUBLIER :

Avoir toujours sur soi une paire de lunettes adaptée en plus de ses lentilles de contact.

La prescription médicale

> Exemple



DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité de l'ordonnance pour **un renouvellement directement chez l'opticien** est différente suivant l'âge :

- 1 an pour les patients âgés de **moins de 16 ans**,
- 5 ans pour les patients âgés de **16 ans à 42 ans**,
- 3 ans pour les patients âgés de **plus de 42 ans**.

1

Œil Droit (OD) / Œil Gauche (OG).

2

Il s'agit de la sphère.

Le signe « + » indique une hypermétropie.

Le signe « - » indique une myopie.

3

Il s'agit du cylindre.

Le chiffre entre parenthèses indique un astigmatisme.

Les degrés précisent l'orientation de cet astigmatisme.

4

Il s'agit de l'addition.

L'ordonnance porte cette mention lorsque le patient est atteint de presbytie.

Le chiffre indique la valeur de l'apport complémentaire nécessaire à l'œil presbyte pour bien voir de près.

Qui consulter ?



L'ophtalmologiste

Médecin spécialiste des yeux, il mesure et contrôle les capacités visuelles du patient : l'acuité, la mobilité oculaire, le champ visuel, la structure externe et interne de l'œil... Si besoin, il prescrit des lunettes ou des lentilles de correction.

Il soigne également les maladies des yeux (conjonctivite, glaucome, conséquences de certaines maladies générales...) et **pratique les interventions chirurgicales** comme celles de la cataracte, du strabisme ou de la chirurgie correctrice. Il prescrit si besoin une rééducation oculaire chez un orthoptiste.



L'orthoptiste

Il est **chargé du dépistage, de la rééducation et de la réadaptation des troubles de la vision**. Il intervient sur la prescription médicale d'un ophtalmologiste pour un strabisme, un défaut de convergence, une rééducation de la basse vision, une gêne oculaire (par exemple si les yeux piquent lors du travail sur écran), des difficultés d'adaptation à des verres progressifs, etc.



L'opticien

Professionnel de la vision, il **fournit au patient l'équipement** (lunettes, lentilles) prescrit par l'ophtalmologiste. Il joue à la fois un rôle de conseiller (choix des verres et de la monture) et de technicien (réglage des lunettes) pour un confort optimal. L'opticien **peut également vérifier votre vue** et modifier le degré de correction de vos verres, ainsi que procéder au renouvellement de votre équipement.



Partie 2

La prise en charge

La réforme 100% Santé

C'est une réforme majeure pour **améliorer l'accès aux soins en optique, audiologie et dentaire.**



Qualité

Un panier d'équipement de qualité :
Les offres proposées s'adaptent aux évolutions techniques et aux besoins.



Accès aux soins



Choix

Une liberté de choix préservée :
Possibilité de choisir des équipements différents à tarif libre.



Calendrier de mise en place du 100 % santé

CR

Démarrage Contrats
Responsables



jusqu'en 2023



2019
janvier

R A C O

Enfants \leq 20 ans : RAC 0
Adultes : Diminution du RAC

2019
avril

R A C O

Plafonnement progressif des honoraires sur
une partie des : couronnes fixes, couronnes
transitoires, inlay core, bridges

2020



Lisibilité des garanties

R A C O

Adultes : Diminution du RAC

R A C O

RAC 0, uniquement sur une partie des :
couronnes fixes, couronnes transitoires,
inlay core, bridges



R A C O



RAC 0

2021

R A C O

Adultes : RAC 0



R A C O

RAC 0, uniquement sur une partie des :
prothèses amovibles

Classe A : des lunettes 100% remboursées



Monture



Verres



Enfants

- Au moins **20 montures de Classe A** en présentation physique /virtuelle
- Au minimum **10 modèles différents**
- **2 coloris**

Prix maximum de vente < 6 ans : **30 €**

Base de remboursement : **9 €**

(si lunette à coque 50 € - base de rembt 15 €)



Adultes

- Au moins **35 montures de Classe A** en présentation physique /virtuelle
- Au minimum **17 modèles différents**
- **2 coloris**

Prix maximum de vente ≥ 6 ans : **30 €**

Base de remboursement : **9 €**

- **Traitement de l'ensemble des troubles visuels**
- **Anti-reflet**
- **Amincissement en fonction du trouble**
- **Durcissement anti-rayures**
- **Verres avec filtre**

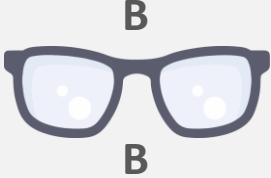

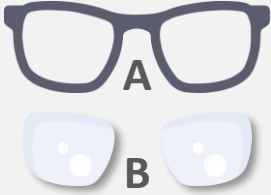



De **32,50 € à 170 €** en fonction de la correction du verre
Base de remboursement de **9,75 € à 51 €**

DEVIS

Il doit contenir au moins une offre de Classe A



Plus de choix, mais avec un reste à charge

CLASSE B		 <p>Verres et monture avec reste à charge</p>
MIXTES		 <p>Seule la monture est sans reste à charge</p>
		 <p>Seuls les verres sont sans reste à charge</p>

> Classe B

Les remboursements du régime complémentaire doivent respecter les planchers et plafonds des **contrats responsables** :

- Monture limitée à **100 € (RO + RC)**
(Base de remboursement **0,05 €**)
- Équipement (monture + verres) de **50 € à 800 €** en fonction de la correction
(Base de remboursement **0,05 € / verre**)

Nouvelles prestations

> La prestation d'appairage pour la Classe A

En optique, il est possible qu'un **œil n'ait pas la même correction que l'autre**. Pour des raisons esthétiques, il est important d'**avoir des cambrures les plus semblables possibles** sur les deux verres de la paire. L'**appairage** est donc indispensable pour **éviter de créer un grossissement différent** entre les deux yeux, qui pourrait perturber la vision binoculaire du porteur.

	BRSS	PLV
Niveau 1	1,50 €	5 €
Niveau 2	3 €	10 €
Niveau 3	4,50 €	15 €

> Verres avec filtres

Dans le cadre du **nouveau décret relatif aux contrats responsables** (décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 visant à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques), le **supplément** pour les **verres avec filtre** doit être pris en charge pour la **Classe A**.

	BRSS	PLV
Classe A	1, 50 €	5 €



Renouvellement



« Renouvellement à compter de la date de délivrance du dernier équipement. »

> Renouvellement « classique »



Tous les 2 ans pour les assurés de 16 ans et plus



Tous les ans pour les assurés de moins de 16 ans

> Cas particulier

Sans délai :

- Pour les assurés de moins de 16 ans, en cas de **dégradation des performances** (seulement les verres).
- Pour tous, en cas d'**évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières** (glaucome, opération récente de la cataracte, chirurgie réfractive datant de moins de 6 mois, etc.) **sur prescription médicale ophtalmologique** (seulement les verres).

Réduit à 6 mois pour les enfants jusqu'à 6 ans, en cas **mauvaise adaptation** de la monture à la morphologie du visage entraînant **une perte d'efficacité** du verre correcteur.

> Renouvellement « anticipé »

Réduit à 1 an pour les assurés de 16 ans et plus (exemple : en cas de variation de correction à 0.5 pour un verre, ou 0.25 pour les deux.)



Le renouvellement anticipé peut être **effectué par l'opticien ou l'orthoptiste lorsqu'il adapte la prescription médicale.**

	CLASSE A	CLASSE B
PLV	10 €	10 €
BRSS	10 €	0,05 €

La prévention

Priorité prévention

Des examens **obligatoires** périodiques
remboursés



Des consultations avec un **bilan visuel**
systematique



- 8-9 ans



- 11-13 ans



- 15-16 ans

La prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AMO)

> Les lentilles

La prise en charge des lentilles de contact réutilisables ou non, quelle qu'en soit l'utilisation (journalière ou non), est assurée sur la base d'un **forfait annuel** fixé actuellement à **39,48 € par œil** appareillé.

Le remboursement par l'AMO n'est effectif que dans les cas suivants : kératocône, astigmatisme irrégulier, myopie supérieure ou égale à 8 dioptries, aphakie, anisométrie à 3 dioptries non corrigées par des lunettes et strabisme accommodatif.

> La chirurgie correctrice

Technique non prise en charge par l'AMO.



« Mon coach optique »



Application de coaching destinée aux nouveaux porteurs de verres progressifs, développée par Harmonie Services Mutualistes avec le soutien de la Fondation Harmonie Solidarités.

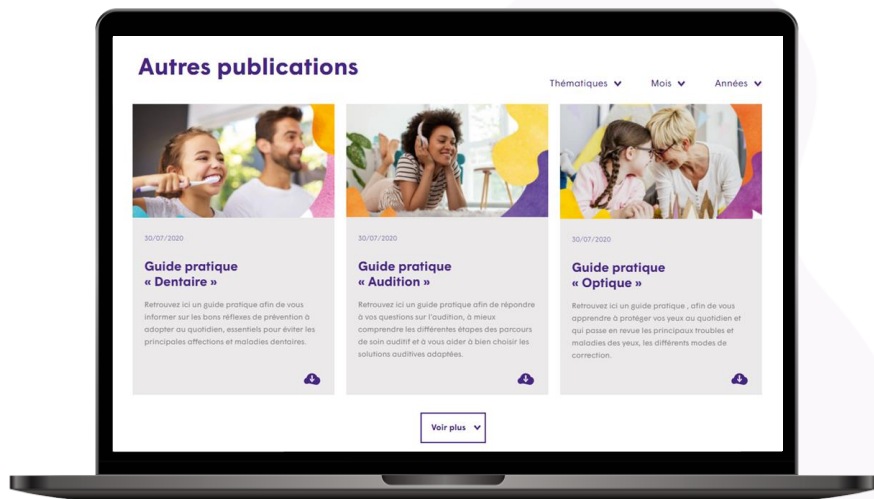
Elle permet d'aider les nouveaux porteurs de verres progressifs à trouver naturellement et rapidement les bonnes zones optiques en fonction du sujet fixe pour plus de confort et de bien être.



Les guides pratiques à télécharger

Retrouvez les guides pratiques Audition, Optique et Dentaire sur :

<https://www.groupe-vyv.fr/optique-dentaire-et-audio-telechargez-vos-guides-pratiques/>



The cover of the 'La prise en charge' guide has a vibrant, colorful abstract background. The title 'La prise en charge' is at the top right.

Verres

- Traitement de l'ensemble des troubles visuels.
- Anti-reflet.
- Amincissement en fonction du trouble.
- Durcissement anti-rayures.
- Verres avec filtre.
- De 32,50 € à 170 € en fonction de la correction de verre (prix limite de vente).

EXEMPLE AU 1^{er} JANVIER 2020

- 2 verres antiréflex de classe A (pour les ± 16 cm) dont la sphère est de -4,00 à +4,00 ou +4,00 à +8,00
- Monture de classe A (pour les ± 16 cm)
- Application pour l'opticien des prix limites de vente pour cet équipement

	2 VERRES	1 MONTURE	TOTAL
Prix limite de vente (PLV)	47,50 € par verre + 95,00 €		
Montre de remboursement (MR)	14,25 € par verre	9 €	-
Remboursement AMO (+ 60 % de la BR)	$(14,25 \times 2) \times 0,6$ + 17,10 €	$9 \times 0,6$ + 5,4 €	22,50 €
Remboursement AMC (+ PLV - AMO)	$(47,50 \times 2) - 17,10$ = 77,90 €	$30 - 5,40$ = 24,60 €	102,50 €
Monte de charge (+ PLV - AMO - AMC)	$95 - 17,10 - 77,90$ = 0 €	$30 - 5,40 - 24,60$ = 0 €	0 €

* AMO : assurance maladie obligatoire
** AMC : assurance maladie complémentaire

VOTRE GUIDE PRATIQUE EN OPTIQUE

... à partager sans modération !



GROUPE
vyv

Merci de votre participation

GROUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre


Chorum
GROUPE VYV


Harmonie
mutuelle
GROUPE VYV


Mgéfi
GROUPE VYV


mgen⁺
GROUPE VYV


MMG
GROUPE VYV


MNT
GROUPE VYV


SMACL
ASSURANCES
GROUPE VYV


vyv


groupe
Arcadie
vyv


MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15.